



ARRONDISSEMENT  
de  
MANTES-LA-JOLIE  
CANTON  
DE  
GUERVILLE

## CM N° 2012-04

### COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI VINGT SEPT SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MIL DOUZE

Date de Convocation  
17 septembre 2012

Date d’Affichage  
4 octobre 2012

Nombre de Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le JEUDI VINGT SEPT SEPTEMBRE  
à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique  
à la Mairie  
sous la présidence de Monsieur Michel BOULLAND – Maire  
Etaient présents : Mmes et Mrs BARRIER, BOULOT, BURST, COCHIN, COMPAROT, DIAS,  
DUIGOU, LE BRIS, LIZERAY, MOREAU, PAYET, PLACET E., PLACET J., RIBAUT, VERNIER  
Formant la majorité des membres en exercice  
Absents excusés : Mme JUMELLE, Mr MATHIEU,  
Absent : Mr MENARD  
Pouvoirs : Mme JUMELLE à Mme PAYET  
  
A été désignée secrétaire de séance : Mme PLACET Evelyne

L'Ordre du Jour de cette séance est le suivant :

1. Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 Juin 2012,
2. Décisions de Monsieur le Maire n° : 2012-07-001 « Mission d'études et de réalisation pour l'élaboration du PLU de la commune à l'occasion de la mise en révision du POS » ; 2012-07-002 « Réalisation de travaux de voirie sur diverses voies communales - Programmation 2012 » ; 2012-09-001 « Attribution marché de travaux de rénovation et mise aux normes PNR—Salle des Fêtes de la Plagne » ; 2012-09-002 « Attribution marché Mission Contrôle et Sécurité - Travaux de rénovation et mise aux normes PMR—Salle des Fêtes de la Plagne » ; 2012-09-003 « Attribution marché Mission de coordination SPS - Travaux de rénovation et mise aux normes PMR—Salle des Fêtes de la Plagne »,
3. Maîtrise d'œuvre Travaux de rénovation et mise aux normes PMR - Salle des Fêtes de Guerville,
4. Décision Modificative Budgétaire n° 2012-INV-002,
5. Décision Modificative Budgétaire n° 2012-FONC-001,
6. Demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines - acquisition de cimaises pour la Bibliothèque « L'Embellie »,
7. Participation financière des familles au séjour ALHS - Eté 2012,
8. Classe de découverte 2013 - Ecole Primaire,
9. Frais de scolarité 2012/2013,
10. Droit d'emplacement forains et autres,
11. Tarif Ecole de Dessin 2012/2013,
12. Prise en charge financière ADCF,
13. Contrat entretien Cours de Tennis 2013-2015,
14. SITS : Adhésion de la commune de Bazainville,
15. SIVOM : dissolution du syndicat,
16. Prescription Elaboration PLU : commune de Boinville-en-Mantois,
17. Prescription Elaboration PLU : commune de Porcheville,
18. Rapport annuel Service Eau - Lyonnaise des Eaux - Exercice 2011,
19. Rapport annuel Eau, Assainissement et Déchets - CAMY - Exercice 2011,
20. Consultation SRE,
21. Consultation SRCAE,
22. EOLE,
23. Questions Diverses,
24. Informations.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté deux points supplémentaires à la séance portant sur

- la convention piscine pour une deuxième session pour l'école primaire,
- la tarification des salles des fêtes pour les fêtes de fin d'année (nouvel an).

L'ensemble du Conseil Municipal accepte ces points supplémentaires.

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 juin 2012.

Monsieur MOREAU souhaite apporter l'observation qu'il avait été pris engagement de procéder à une réunion avec les personnes si elles en exprimaient le besoin dans le cadre de la tarification de l'ensemble des services pour 2012.

Cette observation étant prise en considération, le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 7 juin 2012 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de Mme Placet Evelyne à 20h55.

## DECISIONS DE MR LE MAIRE

### **DECISION DU MAIRE N° 2012-07-001 portant CONTRAT DE MISSION D'ETUDES ET DE REALISATION POUR L'ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE A L'OCCASION DE LA MISE EN REVISION DU POS**

#### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Un contrat de mission d'études et de réalisation est passé entre la Commune de Guerville et la Société SAS SOREPA – sise 99 rue de Vaugirard – 75006 PARIS pour un montant de 31.640 euros hors taxes soit 37.841,44 euros TTC ce dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune à l'occasion de la mise en révision du POS.

#### **ARTICLE 2**

Les crédits de dépenses sont prévus au budget de la commune – section d'investissement – Programme ONI – Chapitre 20 – Article 202.

### **DECISION DU MAIRE N° 2012-07-002 portant REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR DIVERSES VOIES COMMUNALES- PROGRAMMATION 2012**

#### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Un contrat de réalisation de travaux de voirie est passé entre la Commune de Guerville et la Société SCREG Ile De France Normandie – sise 3 rue C. Claudel – 78450 VILLEPREUX pour un montant de 71.906,39 euros hors taxes soit 86.000,04 euros TTC ce dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie sur diverses voies communales (Route de Senneville, Route de Gros Moulu, Rue du Pré Doré, Rue de la Liberté, Impasse des Longs Réages).

#### **ARTICLE 2**

Les crédits de dépenses sont prévus au budget de la commune – section d'investissement – Programme 91 – Chapitre 21 – Article 2152.

### **DECISION DU MAIRE N° 2012-09-001 portant TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE PMR ET RENOVATION SALLE « LA PLAGNE »**

**DECIDE** de passer contrat de marché de travaux entre la Mairie de GUERVILLE et les entreprises suivantes :

ENTREPRISE	LOT	MONTANT HT
Société RAMBOUR 86 Grande Rue 78930 VERT	1 – Démolition, Maçonnerie, Carrelage, Aménagements extérieurs	13.326,58 euros
Etablissements TAILLARD 1 & 3 place de la Mairie 78580 JUMEAUVILLE	2- Cloisons, Doublage, Faux plafonds	16.928,96 euros
Etablissements TAILLARD 1 & 3 place de la Mairie 78580 JUMEAUVILLE	3- Menuiseries intérieures et extérieures	21.573,43 euros
Ent VIGNOLA 1 Av de la Durance 78200 MANTES LA JOLIE	4 – Peinture	17.477,96 euros
Ent TAILLIER 27 Rue de Villiers 78710 ROSNY SUR SEINE	5- Plomberie, Ventilation, Chauffage	7.827,91 euros
Entreprise RAOULT 33-35 bis rue Pierre Curie 78200 MANTES LA JOLIE	6- Electricité	10.772,00 euros

#### **ARTICLE 2**

Les crédits de dépenses sont prévus au budget de la commune – section d'investissement - pour un montant global de 87.906,84 euros Hors Taxes soit 105.136,58 euros TTC – sont inscrits au Budget Primitif 2012 de la Commune et seront inscrits en globalité au Budget Primitif 2013 de la Commune.

**DECISION DU MAIRE N° 2012-09-002 portant MISSION COORDINATION SPS dans le cadre de la programmation des travaux de rénovation, mise aux normes et accessibilité PMR SALLE « LA PLAGNE »**

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Un contrat portant mission de coordination SPS niveau 3 est passé entre la Commune de Guerville et la Société QUALICONSULT – sise 4 rue du Moulin – 78930 VILLETTE pour un montant de 912,00 €uros hors taxes soit 1.090,75 €uros TTC ce dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation, mise aux normes et accessibilité aux personnes à mobilité réduite (pmr) – salle de la Plagne.

**ARTICLE 2**

Les crédits de dépenses sont prévus au budget de la commune – section d'investissement – Programme 84 – Chapitre 21 – Article 21318.

**DECISION DU MAIRE N° 2012-09-003 portant MISSION CONTROLE TECHNIQUE & SECURITE dans le cadre de la programmation des travaux de rénovation, mise aux normes et accessibilité PMR SALLE « LA PLAGNE »**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Un contrat portant mission de contrôle technique et sécurité est passé entre la Commune de Guerville et la Société QUALICONSULT – sise 4 rue du Moulin – 78930 VILLETTE pour un montant de 1.750,00 €uros hors taxes soit 2.093,00 €uros TTC ce dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation, mise aux normes et accessibilité aux personnes à mobilité réduite (pmr) – salle de la Plagne.

**ARTICLE 2**

Les crédits de dépenses sont prévus au budget de la commune – section d'investissement – Programme 84 – Chapitre 21 – Article 21318.

**N° 2012-09-001 – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES & ACCESSIBILITE PMR – SALLE POLYVALENTE COMMUNALE de GUERVILLE**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,**

**DIT** qu'un contrat de maîtrise d'œuvre est passé entre la Commune de Guerville et le cabinet d'architecture représenté par Monsieur Pascal BAS – 9 bis route de Versailles – 78770 THOIRY et portant en qualité de contractants Monsieur Pascal BAS tel que désigné ci-dessus & Monsieur Grégory VALLOT – 1 ter route de Saint Léger – 78490 MONTFORT L'AMAURY pour un montant de 12.000 €uros hors taxes soit 14.352,00 €uros TTC ce dans le cadre de la programmation de l'opération de travaux de mise aux normes accessibilité personnes à mobilité réduite et rénovation pour la Salle polyvalente communale sise rue de la Lombardie à Guerville. Les phases de cette mission de maîtrise d'œuvre étant arrêtées ainsi qu'il suit : missions APS, APD, PRO, ACT, DET, AOR.

**DIT** que les crédits de dépenses seront prévus au budget de la commune – section d'investissement- programme 76 « SDF Guerville »

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières afférentes.

**n° 2012-09-002 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2012-INV-002 – TRANSFERT DE CREDIT\$ EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représenté (1 abstention : Mr Barrier)**

**DECIDE** de procéder à décision modificative budgétaire telle qu'établie ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

Monsieur BARRIER fait part de son désaccord sur cette décision modificative pour ce qui concerne notamment le programme de voirie, il s'interroge sur les motivations qui ont impliqué un programme de voirie budgétisé à un certain montant et pour lequel il faut à présent procéder à un complément financier d'environ 40.000 €uros.

Monsieur le Maire lui répond que le budget primitif est un document portant des projets, hors après étude, il s'est avéré nécessaire de procéder à un programme plus important qu'envisagé initialement ce en raison de l'état des voiries.

Madame RIBAUT demande si ce programme de voirie peut bénéficier de subventions.

Monsieur MOREAU lui répond que cette programmation 2012 n'a pas fait l'objet d'une demande de subvention car la seule subvention possible est le programme triennal qui est plafonné et sera sollicité sur un futur programme.

**n° 2012-09-003 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2012-FONCT-001 – TRANSFERT DE CREDIT\$ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,**

**DECIDE** de procéder à décision modificative budgétaire telle qu'établie ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

Monsieur BARRIER informe qu'il lui semble judicieux que la commune procède à des consultations dans le cadre de ces dépenses.

Madame PLACET évoque la possibilité de mutualiser certaines actions auprès de la CAMY.

Madame RIBAUT s'interroge sur la ligne de dépenses portant sur les dépenses de formations de personnel et demande s'il ne serait pas possible de procéder à demandes de subventions.

Il lui est répondu que la collectivité ne peut prétendre à subvention, les formations sont habituellement effectuées dans le cadre de la cotisation auprès du CNFPT à l'exception des formations concernées par cette dépense qui sont des formations spécifiques (fimo

et fco) pour les personnels techniques (conduite d'engins et bus). De plus, ces formations ont été rendues obligatoires par un décret de juin 2012 et ne pouvaient donc être envisagées lors de l'élaboration du budget primitif.

Madame COCHIN demande s'il ne serait pas envisageable à l'avenir d'établir ce type de formation sur plusieurs années.

**n° 2012-09-004 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES – INVESTISSEMENT POUR EQUIPEMENT MATERIEL ET MOBILIER DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – Programmation 2013**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de solliciter le Conseil Général des Yvelines au titre de l'investissement envisagé pour la Bibliothèque Municipale « L'Embellie » portant notamment sur l'achat et l'installation de bacs à livres, étagères rayonnages ouvrages, cimaises pour expositions etc... et l'aménagement de la structure dans le cadre du programme « équipement matériel et mobilier des bibliothèques publiques des villes de moins de 10 000 habitants », - programmation 2013,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif de la commune, tant en dépenses qu'en recettes.

**n° 2012-09-005 – SEJOUR ETE 2012 – ALSH « LES JULIENNES » - PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES**

*Cette délibération complète celle prise en séance de conseil municipal du 16 Février 2012 n° 2012-02-002*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** que la participation par enfant au Séjour au centre CPA Lathus Saint Rémy organisé du 30 juillet au 3 août 2012, dans le cadre des activités de l'ALSH Les Juliennes, est fixée comme suit :

\* pour les primaires (6-12 ans) 163 €

\* pour les préadolescents/adolescents (12-17 ans), 161 €.

**DIT** que les recettes ainsi générées sont imputées au budget primitif de la Commune – section de fonctionnement

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

**n° 2012-09-006 – ORGANISATION CLASSE DE DECOUVERTE – du 22 au 26 Avril 2013 – ECOLE PRIMAIRE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** de prendre en charge les frais occasionnés par la classe de découverte à MONTMARTIN-SUR-MER (Manche), organisée par l'Ecole Élémentaire du Centre, aux conditions fixées ci-dessous, pour les élèves scolarisés en classes de CE1/CM2- Mme CULUS ; CP/CM1 - Mme BOISSET et CE2/CM2 - M. PLAT, soit un effectif de 78 enfants à ce jour sous réserve de modification d'effectifs scolaires et la gratuité pour les enseignants, transport aller-retour inclus, 2 animateurs par classe du fait des doubles niveaux scolaires, soit un total de 30.033,96 €uros TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et « Les PEP 78 » dont le siège social est situé 2 rue G. Méliès – Bât D – ZAC de la Croix Bonnet à Bois d'Arcy 78390 pour la réservation du centre d'hébergement situé sur la commune de MONTMARTIN-SUR-MER.

**AUTORISE** le versement d'un acompte à hauteur de 30 % du séjour selon convention à intervenir, sous réserve que ce séjour puisse réellement s'effectuer. Le solde sera réglé à réception de la facture après le déroulement du séjour.

**FIXE** la participation à demander aux familles à 128,00 €uros par enfant pour le séjour, soit 33 % du coût prévisionnel. Cette participation pourra faire l'objet d'un versement en trois mensualités pour les familles qui en feront la demande.

**DIT** que les crédits de dépense et de recettes seront prévus sur le budget de la Commune

**n° 2012-09-007 – FRAIS DE SCOLARITE – 2012-2013 – ENFANTS EXTRA MUROS HORS COLLECTIVITES CAMY**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**FIXE** le montant de la participation financière demandée aux communes extérieures à la CAMY, dans le cadre des dérogations scolaires accordées mutuellement, ainsi qu'il suit :

pour le cycle maternel : 355 €

pour le cycle élémentaire : 280 €

**DIT** que les recettes correspondantes seront imputées au budget primitif de la commune – section de fonctionnement,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

**n° 2012-09-009 – TARIF ECOLE DE DESSIN – ANNEE SCOLAIRE 2012-2013**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Mr Barrier / 3 votes contre : Mme Placet E., Mr Comparot et Vernier)**

Considérant le coût de l'activité s'élevant à 150,72 €uros par trimestre et par élève (coût calculé uniquement sur la masse salariale du professeur de dessin), les fournitures étant prises en charge par le budget communal pour les cours dispensés aux enfants.

**DECIDE** que la participation par inscrit et par trimestre, est fixée ainsi qu'il suit :

## GUERVILLOIS

\* pour les enfants (1h30 par semaine)

**60 €** jusqu'au 31.12.2012

**62 €** du 1<sup>er</sup>.01.2013 au 30.06.2013

\* pour les adultes (2 heures par semaine)

**82 €** jusqu'au 31.12.2012

**85 €** du 1<sup>er</sup>.01.2013 au 30.06.2013

## EXTRA MUROS

\* pour les enfants (1h30 par semaine)

**64 €** jusqu'au 31.12.2012

**80 €** du 1<sup>er</sup>.01.2013 au 30.06.2013

\* pour les adultes (2 heures par semaine)

**86 €** jusqu'au 31.12.2012

**100 €** du 1<sup>er</sup>.01.2013 au 30.06.2013

**DIT** que la présente tarification prend effet selon les dates déterminées ci-dessus,

**DIT** que les recettes ainsi générées sont imputées au budget primitif de la Commune – section de fonctionnement

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

### **n° 2012-09-010 – REMBOURSEMENT PAR LES COMMUNES MEMBRES A LA CAMY DES FRAIS LIES AUX FRAIS DE MISSIONS DES ELUS ET FONCTIONNAIRES**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,**

**DECIDE** de prendre en charge pour les participants représentant la commune lors de manifestations officielles tels que le congrès de l'ADCF, des séminaires et/ou colloques hormis le représentant pris en charge par la CAMY,

**DIT** que la dépense afférente sera inscrite au budget primitif de la commune – section de fonctionnement,

**CHARGE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

### **n° 2012-09-011 – CONTRAT D'ENTRETIEN DES COURTS DE TENNIS (3 COURTS) POUR UNE DUREE DE TROIS ANNEES – EXERCICE 2013 à 2015**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,**

**DECIDE** de passer contrat de marché de service entre la Mairie de GUERVILLE et l'entreprise suivante

<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT HT</b>
Société SERPEV Sise Route Renault 78410 FLINS-SUR-SEINE	900 € par an  Pour info 870 € - 2010/2012

**Ce pour une durée de trois années, soit du 1er Janvier 2013 au 31 décembre 2015.**

**DIT** que les crédits de dépenses pour la mise en œuvre de ce contrat d'entretien - pour un montant global de 900 euros Hors Taxes annuels soit 1.076,40 euros TTC annuels- seront inscrits au Budget Primitif – en section de Fonctionnement – Article 611 « Prestations de services ».

**DIT** que le contrat correspondant entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> JANVIER 2013.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à signature du **contrat afférent annexé à la présente décision** et le **CHARGE** de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

### **n° 2012-09-012 – ADHESION COMMUNE DE BAZAINVILLE AU SITS MANTES-MAULE-SEPTEUIL**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,**

**DECIDE** d'approuver l'adhésion de la commune de Bazainville, ce par régularisation administrative, au SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire) Mantes-Maule-Septeuil,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives rendues ainsi nécessaires.

**DIT** que la présente décision sera transmise : pour ampliation au Représentant de l'Etat, pour notification au Représentant du SITS.

### **n° 2012-09-014 – ELABORATION PLU – COMMUNE DE BOINVILLE EN MANTOIS**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,**

**DECIDE d'ETRE ASSOCIE** à l'élaboration du PLU de la Commune de Boinville-En-Mantois **et désigne pour la représenter les personnes élues suivantes :**

- **Monsieur Michel BOULLAND - Maire**

- **Monsieur Marc BARRIER – Conseiller Municipal**

**DIT** que la présente décision sera transmise au Maire de la Commune de Boinville-En-Mantois pour prise en considération,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives rendues ainsi nécessaires.

### **n° 2012-09-015 – ELABORATION PLU – COMMUNE DE PORCHEVILLE**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,**

**DECIDE de NE PAS ETRE ASSOCIE** à l'élaboration du PLU de la Commune de Porcheville

**DIT** que la présente décision sera transmise au Maire de la Commune de Porcheville pour prise en considération,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives rendues ainsi nécessaires.

**n° 2012-09-016 – RAPPORT ANNUEL SERVICE DE L'EAU – LYONNAISE DES EAUX – EXERCICE 2011**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**VU** la Loi du 2 février 1995 dite Loi Barnier,

**VU** la Loi du 8 février 1995 dite Loi Mazeaud,

**VU** le Décret 2005-236 du 14 mars 2005,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2224-25 et suivants,

**EMET avis favorable** sur le rapport annuel du service de l'eau présenté par la Société Lyonnaise des Eaux au titre de l'exploitation du service établie durant l'exercice 2011,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

**n° 2012-09-017 – RAPPORT ANNUEL CAMY – EAU, ASSAINISSEMENT ET DECHETS - Exercice 2011**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le rapport annuel de l'exercice 2011 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

**APPROUVE** le rapport annuel de l'exercice 2011 sur le prix et la qualité des services publics des d'élimination des déchets.

**n° 2012-09-018 – SCHEMA REGIONAL EOLIEN (SRE)**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Regrette** vivement les délais et les conditions de consultation des collectivités locales,

**DIT son accord** avec les objectifs de remplacement progressif d'une part importante de l'énergie classique par des énergies de substitution produites de manière non centralisées,

**REFUSE** l'option du développement de l'énergie éolienne qui ne reçoit pas l'acceptabilité de la part des populations de son territoire,

**S'ELEVE** contre le fait que cette option puisse être passée en force dans les années qui viennent ou donner lieu à des conditionnalités pour l'attribution des subventions régionales,

**AFFIRME** la priorité qui doit être donnée aux économies d'énergie qui sont aussi sources de relance économique et de création d'emplois,

**DIT son souhait** de lancer un programme concerté d'économie d'énergie à l'échelle territoriale et également à l'échelle communautaire (CAMY)

**DIT** que la présente décision sera transmise au Préfet de Région afin qu'elle soit portée au dossier d'analyse des avis et observations par les services de la Région.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives rendues ainsi nécessaires.

**n° 2012-09-019 – SCHEMA REGIONAL du CLIMAT, de l'AIR et de l'ENERGIE d'Ile de France (SRCAE)**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Regrette** vivement les délais et les conditions de consultation des collectivités,

**ADOpte** les orientations générales conjuguées du SCRAE IDF et du projet de PDU IDF qui envisagent une réduction drastique sans nul doute nécessaire des gaz à effets de serre et autres substances polluantes sur Paris et la première couronne mais **CONDAMNE** le fait que cela se fasse apparemment au détriment de la grande couronne en y reportant l'ensemble des trafics de transit et de desserte de Paris,

**INDIQUE** son adhésion aux objectifs de principe du SCRAE IDF et demande que pour les communes de moins de 50000 habitants des PDCET simplifiés puissent être envisagés,

**DIT son accord** avec les objectifs de remplacement progressif d'une part importante de l'énergie classique par des énergies de substitution produites de manière non centralisées,

**S'ELEVE** contre le fait que cette option puisse être passée en force dans les années qui viennent ou donner lieu à des conditionnalités pour l'attribution des subventions régionales,

**AFFIRME** la priorité qui doit être donnée aux économies d'énergie qui sont aussi sources de relance économique et de création d'emplois,

**DIT** que la présente décision sera transmise au Préfet de Région afin qu'elle soit portée au dossier d'analyse des avis et observations par les services de la Région.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives rendues ainsi nécessaires.

**n° 2012-09-021 – ACTIVITE PISCINE 2<sup>ème</sup> SESSION – ECOLE PRIMAIRE**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de mettre en place une seconde session Activité Piscine pour les classes de Mme CULUS et M. PLAT le vendredi de 13h50 à 14h30 avec la commune de Porcheville durant l'année scolaire 2012/2013, pour un montant de 150 € la vacation

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières afférentes et **AUTORISE** à signer tout document et / ou convention nécessaires.

## **n° 2011-12.022 : TARIFICATION\$ LOCATION\$ DES \$ALLES\$ MUNICIPALES**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
DECIDE d'ADOPTER les tarifs suivants à compter de ce jour :**

<b>SALLE</b>	<b>Tarif Guervillois</b>	<b>Tarif Extra-Muros Parrainé</b>
Salle de Senneville sans scène (pour 2 jours)	600 € toute l'année à l'exception du week-end du jour de l'an : application coefficient 2 soit 1.200 €	1 200 € toute l'année à l'exception du week-end du jour de l'an : application coefficient 2 soit 2.400 €
Salle de Senneville avec scène (pour 2 jours)	680 € toute l'année à l'exception du week-end du jour de l'an : application coefficient 2 soit 1.360 €	1 360 € toute l'année à l'exception du week-end du jour de l'an : application coefficient 2 soit 2.720 €
Salle de Guerville (pour 2 jours)	350 € toute l'année à l'exception du week-end du jour de l'an : application coefficient 2 soit 700 €	700 € toute l'année à l'exception du week-end du jour de l'an : application coefficient 2 soit 1.400 €
Salle de La Plagne (pour 2 jours)	260 € toute l'année à l'exception du week-end du jour de l'an : application coefficient 2 soit 520 €	520 € toute l'année à l'exception du week-end du jour de l'an : application coefficient 2 soit 1.040 €

**DIT** que les recettes ainsi générées sont imputées au budget primitif de la Commune – section de fonctionnement

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Projet du Lycée des Métiers Camille Claudel**

Monsieur le Maire informe du projet soumis par deux professeurs du Lycée des métiers Camille Claudel de Mantes-La-Ville concernant un séjour linguistique-culturel et stage professionnel durant 5 semaines à Salamanca (Espagne), ce pour cinq élèves. Une jeune fille domiciliée à Guerville est concernée par ce projet et le lycée sollicite la commune pour participer financièrement à hauteur de 2.010 euros (sur un coût individuel de 2.210 euros). Considérant les éléments fournis en terme de projet, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas participer financièrement à ce projet.

### **Demande du Gymn's Club**

Monsieur le Maire fait part de la demande formulée par l'association Gymn's Club portant sur la mise à disposition de la salle de Senneville le mercredi soir (20h30-22h) afin d'accueillir les très nombreux inscrits au cours de zumba.

Monsieur Moreau informe qu'actuellement une étude est engagée dans le cadre d'une optimisation des coûts salaires et bâtiments ainsi que des créneaux horaires des personnels en fonction des besoins, il semble donc incohérent de mettre à disposition une salle nécessitant ainsi l'intervention d'agents municipaux pour remise en état des locaux.

Après échange, il est convenu que la collectivité met à disposition pour l'association cette salle à titre exceptionnel, pour la période de septembre 2012 à juin 2013, avec non mise en œuvre du système de chauffage et de tout autre dispositif. L'association aura à sa charge le nettoyage des locaux après utilisation ce à l'unanimité des membres du conseil municipal.

L'association, représentée par sa présidente – Mme Duigou - s'engage de son côté à procéder pour l'année 2013-2014 à la mise en œuvre de plusieurs groupes et ainsi pouvoir de nouveau exercer cette activité à la salle des castors, à procéder à la remise en état des locaux après chaque utilisation, à ne pas solliciter mise en œuvre du chauffage ou tout autre dispositif.

### **Assemblées Générales des Associations Guervilloises**

Maison Pour Tous : le 13 octobre 2012 – 18 h – salle de Senneville

Entente Sennevilloise : le 31 Octobre 2012 – 20h30 – école de Senneville

Tennis Club : le 12 Octobre 2012 – 19h30 – salle de Senneville

### **Demande d'animation par la Maison Pour Tous**

Monsieur le Maire informe que la Maison Pour Tous envisage une nouvelle animation sur le village au cœur de Guerville – place de la Mairie - soit à Noël soit au printemps par la mise en œuvre d'un marché artisanal. Un accord de principe est donné toutefois l'association doit fournir de plus amples détails et faire part de ses besoins. En outre, l'utilisation de la place de la mairie est soumise à la non célébration de mariages.

### **Concert Blues Sur Seine**

Celui-ci aura lieu le 13 novembre 2012 à la salle de Senneville.

### **Contrat Départemental**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'avant-projets portant sur trois opérations à réaliser dans le cadre d'un contrat départemental. Actuellement, ces avant-projets permettraient de réaliser :

le court de tennis couvert, la clôture du cimetière de Guerville, l'aménagement des abords de la salle de Guerville.

Un débat s'engage au sein du conseil municipal sur ces projets.

## **QUESTIONS ORALES**

Monsieur BURST demande que les massifs de fleurs fassent l'objet de plantations de petites tailles pour l'an prochain ce afin de ne pas gêner la visibilité.

**Aucune question orale n'étant soulevée, La séance est levée à 00h05.**

**Monsieur le Maire invite les personnes présentes à prendre la parole si elles le souhaitent.**